PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date:	16.11.2022	
Lieu:	Salle de conférence, STEP, 3286 Montilier	
Début:	20h00	Fin: 20h27

Délégués présents:	Selon la liste de présence:	7 délégués
	Total des voix:	35 voix
	Majorité simple:	18 voix
Comité:	Colopi Carlo, Morat	
	Erhart Ralph, Mont-Vully	
	Sahli Thomas, Münchenwiler	
Employés STEP:	Huser Heinz, Cordast	
	Kaltenrieder Markus, Chiètres	
	Tschachtli Andreas, Chiètres	
Caissier:	Kummer Christof, Fiduciaire Le Lac	
	Terreaux Catherine, Fiduciaire Le Lac	
Excusés:	Baeriswyl Gerda, commission financière, Morat	
	Brandenberger Felix, employé STEP, Neuenegg	
	Hediger Markus, comité, Greng	
	Kopp Peter, comité, Meyriez	
	Mauron Thierry, comité, Courgevaux	
	Schneider Schüttel Ursula, présidente de la STEP Seeland Sud	
	Weisskopf Patrick, comité, Montilier	
	Wieland Christoph, préfet du district du Lac	
Présidence:	Hug Markus, président, Montilier	
Procès-verbal:	Sommer Silvia, secrétaire, Morat	
Presse:	Käch Margrit, Der Murtenbieter	

Le président Markus Hug souhaite la bienvenue aux participants de l'assemblée des délégués.

Aucune objection n'étant formulée à la convocation et à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer. Eddy Werndli, Courgevaux, est proposé comme scrutateur de l'assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

TRACTANDA

1) Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 mai 2022 – Approbation

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2) Budget 2023 – Approbation

Le budget 2023, les comptes de fonctionnement et d'investissement, le commentaire correspondant ainsi que le rapport de la commission financière ont été envoyés aux délégués par courrier postal le 01.11.2022, en même temps que l'invitation à la présente assemblée.

2.1 Budget des comptes de fonctionnement

Christof Kummer présente le budget établi selon le MCH2.

Il est précisé que la forte hausse des prix de l'énergie est la raison principale de l'augmentation des dépenses en 2023 par rapport aux années précédentes. Afin de réduire les coûts énergétiques, l'électricité produite à la STEP n'est plus vendue, mais est utilisée pour sa propre consommation.
La différence entre le "total des revenus" des budgets 2023 et 2022 et celui des comptes 2021 résulte du passage du MCH1 au MCH2 au 01.01.2022. Les amortissements ne sont pas encore intégrés dans la clôture des comptes 2021.

Le commentaire écrit explique les comptes suivants:

- **Commentaire général**
  Le passage de la comptabilité au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) est intervenu au 01.01.2022. Par conséquent, le budget 2023 est présenté sous la forme adaptée et n'est plus entièrement comparable avec les comptes annuels 2021.

- **Compte 7200.3090.00 / Formation de base / formation continue du personnel**
  Formation VSA Felix Brandenberger et Andreas Tschachtli.
- **Compte 7200.3101.04 & 7200.3130.03 / Entretien du digesteur**
  Vidange du digesteur 1
- **Compte 7200.3101.06 & 7200.3130.05 / Traitement et élimination des boues**
  Ajustement des coûts d'élimination en lien avec l'arrêt des livraisons d'eaux usées par la compostière.
- **Compte 7200.3101.08 & 7200.3130.08 / Entretien et réparations des machines et installations**
  Diverses révisions planifiées, p.ex. CCF, presse pour les refus de dégrillage et dégrilleur. Remplacement des pompes pour la recirculation des boues et des boues en excès. Remplacement du débordement de la vanne du digesteur 1 et remplacement du palier de l'agitateur du digesteur 1.
- **Compte 7200.3120.00 / Achat de mazout / diesel**
  Compte tenu de la situation possiblement tendue au niveau du courant en février - mars 2023, l'alimentation électrique des stations de pompage doit être sécurisée par des génératrices de secours au diesel.
- **Compte 7200.3120.01 / Achats d'électricité**
  Les prix de l'énergie ont très fortement augmenté. Nous comptons avec un prix de 1.-- CHF/kWh.
- **Compte 7200.4309.02 / Vente de l'énergie produite**
  La vente d'électrique produite par le CCF (couple chaleur-force) n'est plus rentable. D'un point de vue économique, il est plus rationnel d'utiliser l'énergie produite directement pour les besoins de la STEP.

Les points suivants sont discutés concernant le budget 2023 - comptes courants:

- Compte 7200.3162.00 / Location d'une photocopieuse:
  Markus Fabel, délégué de la commune de Greng, fait remarquer qu'il s'agit d'un montant relativement élevé.
  Il est clarifié que la photocopieuse n'est pas seulement utilisée par la STEP de la région de Morat, mais aussi par la STEP du Seeland Sud et que les coûts sont facturés en conséquence.
- Compte 7200.3120.00 / Achat de mazout:
  A la demande de Claude Lerf, délégué de la commune de Meyriez, il est expliqué que la STEP revêtirait une importance systémique en cas de pénurie d'électricité et qu'elle ne sera donc pas déconnectée du réseau électrique. Il en va autrement pour les stations de pompage de Vully et de la Fischzucht, qui font partie de la STEP. Celles-ci n'étant pas considérées comme importantes pour le système, elles devraient donc être exploitées par des génératrices de secours en cas de pénurie d'électricité. L'achat de diesel est nécessaire pour leur fonctionnement et sera organisé par un consortium mis en place par l'organe communal de conduite (ORCOC) de la région de Morat.
- Compte 7200.3120.01 / Achat d'électricité:
  Le budget a été établi sur la base d'un prix de 1.-- CHF/kWh. Un contrat a entre-temps pu être conclu avec de meilleures conditions (environ 50 centimes par kWh). Ce compte se clôturera donc probablement plus bas que prévu. Tout excédent éventuel sera reversé aux communes membres après la clôture des comptes 2023.

2.2 Budget des comptes d'investissement

Christof Kummer présente le budget des comptes d'investissement 2023 en détail.

Les messages renseignent sur les investissements ci-dessous:

- **Compte 7200.5040.01 / Panneaux solaires sur le bâtiment d'exploitation**
  Installation d'un système d'urgence en cas de coupure de courant permettant de seconder la production électrique du CCF.
- **Compte 7200.5060.01 / Alimentation de secours**
  Remplacement du système d'alimentation de secours de la station de pompage de Dorfmatt par un système de commutation automatique entre énergie du réseau et énergie de secours. Achat d'un système d'alimentation de secours sur remorque.
- **Compte 7200.5060.02 / GSM 3G**
  La STEP utilise le réseau mobile de Swisscom pour l'exploitation de l'ensemble de ses stations de pompage ou de transmission des alarmes. Swisscom exploitera la technologie 3G sur son réseau jusqu'à fin 2025, puis le mettra hors service. Tous les appareils de

communication doivent donc être mis à niveau pour utiliser les standards 4G ou 5G, ou être remplacés.

- **Compte 7200.5060.03 / Véhicule professionnel électrique**
  Le parc des véhicules de la STEP doit être complété par un deuxième véhicule, à propulsion électrique. Ce véhicule servira pour des tâches "légères", telles que les relevés ou des travaux électriques / sanitaires sur le réseau. Il sera aussi à disposition pour le service de piquet.
- **Compte 7200.5200.01:**
  Sécurité informatique (Norme minimale pour les TIC)
  Mise en place des normes minimales pour les TIC pour la protection des systèmes de contrôle et de gestion sur le terrain.

  Archivage des données selon VSA
  Dans le rapport technique du 18.09.2020 en lien avec l'évaluation des données de mesure, il a été déterminé que l'archivage des données du système de contrôle de la STEP de Morat ne correspond pas à l'état de l'art et ne répond pas aux spécifications du VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux).
  Au niveau du système de contrôle des processus du serveur, un nouvel espace de stockage doit être créé afin que l'archivage des données soit disponible en haute résolution pendant une période d'au moins 10 ans.

Julia Senti, déléguée de la commune de Morat, demande, au nom du conseil communal de Morat, si la plus-value de la STEP résultant des investissements sera prise en compte lors de la fusion avec la STEP de la région de Chiètres.
Markus Hug explique que l'Association de la STEP n'effectue en principe que des investissements nécessaires au bon fonctionnement de la STEP et n'investit que dans des installations qui seront réutilisées après la fusion. Des discussions devront certainement être menées à ce sujet le moment venu.
Interrogé sur la date de ces discussions, le président répond qu'elles auront vraisemblablement lieu prochainement, étant donné que le permis de construire pour la STEP Seeland Sud a été délivré depuis.
Heinz Huser ajoute que l'installation solaire, par exemple, sera déjà rentable pour la STEP de la région de Morat.

2.3 Rapport de la commission financière

Dans son rapport du 30.09.2022, la commission financière propose aux délégués d'approuver le budget 2023 (budget des comptes de fonctionnement et d'investissement).

Michael Schick, membre présent de la commission financière, n'a pas d'autres remarques à ajouter au rapport.

2.4 Approbations des budgets des comptes de fonctionnement et d'investissement

Aucune question n'est formulée et Markus Hug procède au vote.

Vote concernant le budget 2023 - comptes de fonctionnement
Les délégués acceptent à l'unanimité le budget des comptes de fonctionnement 2023 d'un montant de CHF 2'379'152.--.

Vote concernant le budget 2023 - comptes d'investissement

- **Compte 7200.5040.01 / Panneaux solaires sur le bâtiment d'exploitation**
  Total CHF 58'000.--
- **Compte 7200.5060.01 / Alimentation de secours**
  Total CHF 170'000.--
- **Compte 7200.5060.02 / GSM 3G**
  Total CHF 30'000.--
- **Compte 7200.5060.03 / Véhicule professionnel électrique**
  Total CHF 40'000.--
- **Compte 7200.5200.01 / Sécurité informatique (Norme minimale pour les TIC) et archivage des données selon VSA**
  Total CHF 71'000.--

Les délégués acceptent à l'unanimité les comptes d'investissement ci-dessus d'un montant total de CHF 369'000.--.

3) Orientations

3.1. Acquisition de panneaux solaires et d'un groupe de génératrices de secours

Le processus d'achat est actuellement en cours. L'achat d'un groupe de génératrices de de secours s'avère difficile en raison de la situation actuelle. Diverses offres ont été soumises pour les panneaux solaires, qui devraient pouvoir être installés au printemps.

3.2. Mise à jour de la clé de répartition en 2023

La clé de répartition des coûts sera mise à jour l'année prochaine. Les questionnaires pour la récolte des données seront envoyés aux communes membres vers la fin janvier 2023. Selon le cas, une réunion d'information sera organisée dès que la version adaptée sera disponible.

4) Divers

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, Markus Hug clôt l'assemblée des délégués à 20h27. Il invite toutes les personnes présentes à l'apéro offert par l'Association de la STEP.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION DE MORAT

Le Président — La Secrétaire

Markus Hug — Silvia Sommer